



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 03 septembre 2024 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers, Jean-Marie Kabera, Gaëtan Gagné, Rodrigue Boulianne et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence: Denis Viel, Léo Lepage-St-Amand.

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud directeur général.

1- Ouverture

Mme la Mairesse, Odile Roy, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption des procès-verbaux du 2 et 21 août 2024
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Facture #295243001742 de Stelem - réparation de deux bornes-fontaines accidentées
- 8- Facture Englobe #00187742 - réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste – 4 327.50
- 9- Avis motion : nouveau projet de règlement - régie interne des séances du conseil
- 10- CPTAQ; renouvellement, autorisation pour Transport J.M.F. Lapierre & Fils inc..
- 11- Autorisation de représentation – petite créance - médiation 120-32-700122-244
- 12- Travaux de réfection de fossé dans le Rang 3 et 4
- 13- Autoriser la pose de pelouse au lieu de garde-corps - passerelle Cédrico
- 14- Demande de modification de signalisation - St-Jacques Nord
- 15- Dos d'âne – Rang A près de la traverse de VTT
- 16- Demande de modification du NOTRUCK Rang A
- 17- Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale - facteur comparatif
- 18- Mandat à la Firme Malette pour l'embauche d'un directeur de travaux publics
- 19- Mandat à la firme Innovation Amérik pour le projet d'accès à l'Hôtel de Ville
- 20- Adjudication pour étude géotechnique pour travaux 2025
- 21- Changer fenêtre de bassin à saumon - Matamajaw
- 22- Dons
- 23- Affaires nouvelles
 - 23.1 Demande de NOTRUCK sur la route du Lac Huit-mille
- 24- Correspondance
- 25- Période de questions
- 26- Levée de la séance

2024-09-183

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Avant la période de questions, Mme la Mairesse répond à la demande de M. D'Anjou sur les revenus éoliens 2023

8 citoyens dans la salle;

- M. Louis Marie D'Anjou : demande si le terrain voisin de la résidence de la mairesse appartient à la ville, car il y a vu un employé de la ville qui fait la tonte.
- M. Christian Tremblay: demande une intervention pour un panneau de rue à risque de bris, en face de la résidence d'Alain Desrosiers
- M. Paul André Couture questionne la présence du cadre de M. Félix Lagacé sur le mur des maires

4- Adoption des procès-verbaux du 2 et 21 août 2024

2024-09-184

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter les procès-verbaux du 2 et 21 août mai 2024.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- Adoption de la liste des comptes

2024-09-185

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera, d'adopter la liste des comptes au montant de 275 715.73 \$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Mme Jessie Pilote fait la lecture de son rapport

6.2 Dossiers des élus

- Gaëtan Gagné : pas de rencontre
- Réjean Gagné : pas de rencontre
- Jean-Marie Kabera : pas de rencontre
- Rodrigue Boulianne : Seigneurie Mon toit; trois chambres de disponibles pour de futurs résidents; La Salle de quilles est maintenant réouverte; Pour le gala de lutte, tout est prêt, rendez-vous le 13 septembre.

6.3 Dossiers MRC

- Pas de rencontre de la MRC
- Odile Roy : pour la vélo-route, AGA à Sainte-Florence mardi 17 septembre à 19h30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7- Facture #295243001742 de Stelem - réparation de deux bornes-fontaines accidentées

2024-09-186

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'autoriser le paiement de la facture #295243001742 pour la réparation de deux bornes-fontaines pour la somme de 9 674.35 \$ incluant les taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2024-09-187 8- Facture Englobe #00187742 - réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste – 4 327.50
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera, d'autoriser le paiement de la facture # 00187742 pour le projet de la rue Saint-Jean-Baptiste pour la somme de 4 327.50 avant taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Avis de Motion 9- Avis motion : nouveau projet de règlement - régie interne des séances du conseil
M. Réjean Gagné donne avis de motion que lors d'une séance du conseil ultérieur, un nouveau règlement sur la régie interne des séances du conseil sera présenté.

- 10- CPTAQ; renouvellement, autorisation pour Transport J.M.F. Lapierre & Fils inc.
Considérant que le demandeur présente une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que cette demande en est une de renouvellement suite à l'autorisation no. 418575 venue à échéance le 30 octobre 2023;

Considérant que le demandeur désire poursuivre les activités prévues, soit l'exploitation d'une sablière-gravière, pour une période de cinq (5) ans, sur un terrain d'environ 4.01 ha situé sur une partie du lot 3 4713 270 du cadastre du Québec, incluant une aire d'exploitation de 3.94 ha et un chemin d'accès de 0.07ha.

Considérant que la demande inclut également les usages accessoires suivants : Concassage, tamisage et entreposage temporaire des agrégats.

Considérant que le projet du demandeur n'aura pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté agricole;

Considérant que le service de l'urbanisme de la ville de Causapscal recommande au conseil municipal d'appuyer la présente demande d'autorisation;

- 2024-09-188 Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. David Lapierre pour Transport J.M.F. Lapierre & Fils inc.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11- Autorisation de représentation – petite créance - médiation 120-32-700122-244
Considérant que la ville de Causapscal doit se présenter à la Cour des petites créances du Québec, Chambre civile, dans le dossier 120-32-700122-244 (Suzanne DUBÉ c. Ville de Causapscal).

- 2024-09-189 Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'autoriser le directeur général de la Ville, M. Laval Robichaud, à agir pour et au nom de la Ville de Causapscal dans ce dossier.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-190 12- Travaux de réfection de fossé dans le Rang 3 et 4
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'autoriser les travaux publics d'effectuer le travail de réfection des fossés dans le secteur des rangs 2, 3 et 4 avec la participation de M. Jeff Bergeron et son équipement, pour une somme de 45 000\$.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour,
sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-191 13- Autoriser la pose de pelouse au lieu de garde-corps - passerelle Cédrico
Considérant que la ville doit sécuriser les approches de la passerelle Cédrico;
Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser les travaux publics à faire ce travail de sécurisation des approches de la passerelle Cédrico

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour,
sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-192 14- Demande de modification de signalisation - St-Jacques Nord
Considérant que le marquage de la route 132 Ouest, entre-le #708 et le #757 St-Jacques Nord, permet les dépassements des véhicules qui sont en direction ouest;
Considérant qu'il s'agit d'une zone résidentielle avec trottoirs, avec la présence d'une rue transversale et que la limite de vitesse est de 70km/h;
Considérant les plaintes des citoyens du secteur sur la vitesse excessive qui a occasionné des frayeurs et des « passés proches »;
Considérant la présence de plusieurs enfants d'âge préscolaire qui prennent l'autobus;
Considérant le dépôt d'une plainte officielle d'un citoyen du secteur portant le numéro 450249;
Considérant que le conseil de la ville de Causapsal à cœur la sécurité de ses citoyens;
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera, de déposer une demande au ministère des Transports du Québec (MTQ), pour que soit enlevé cet espace de dépassement et de diminuer la vitesse du secteur de 70 à 50 km/h.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour,
sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-193 15- Dos d'âne – Rang A près de la traverse de VTT
Considérant la demande d'un citoyen de ralentir la circulation sur la section du rang « A » ou la route est traversé par une piste de VTT;
Considérant que cette section se trouve dans la zone où la vitesse est limitée à 50km/h;
Considérant que le club de VTT a ajouté des panneaux indiquant la présence de la traverse de VTT et demande de la prudence aux utilisateurs de cette route;
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, que cette demande est rejetée.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour,
sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16- Demande de modification du NOTRUCK Rang A
Demande annulée

- 17- Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale - facteur comparatif

ATTENDU QUE le processus d'évaluation municipale actuel utilise un facteur comparatif pour déterminer la valeur marchande des propriétés ;

ATTENDU QUE, ce facteur comparatif peut conduire à des évaluations inéquitables et ne reflète pas toujours avec précision la valeur marchande réelle des propriétés surtout durant l'année 2 et 3 du rôle triennal ;

ATTENDU QUE, la municipalité de Causapscal exprime le besoin de revoir et de réviser la Loi sur la fiscalité municipale ainsi que le processus d'évaluation afin d'assurer une évaluation plus équitable et plus transparente des propriétés pour le bien-être de ses résidents ;

ATTENDU QUE l'ajustement du taux de taxe municipale n'est qu'une mesure temporaire et ne résout pas la problématique.

ATTENDU QUE d'autres municipalités pourraient faire face à cette situation d'avoir un facteur comparatif haut et ces impacts négatifs : calcul des quotes-parts de la MRC, calcul des frais de la Sûreté du Québec. Ainsi que ces impacts sur les résidents : taxes scolaires, paiement des mutations sur la valeur uniformisée, etc.

En conséquence :

2024-09-194

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné que :

1. La ville de Causapscal demande officiellement une révision du processus d'évaluation municipale, en mettant un accent particulier sur la révision et la modification de l'utilisation du facteur comparatif.
2. Le conseil municipal de Causapscal propose l'adoption d'une nouvelle méthodologie pour l'évaluation des propriétés, qui reflète plus fidèlement la valeur marchande réelle, que le calcul soit fait sur une base d'évaluation au lieu d'unitaire. De plus, nous demandons que le facteur comparatif dans l'année 2 et 3 du rôle triennal n'ait pas d'impact sur les municipalités ainsi que ces résidents.
3. La ville de Causapscal invite les autres municipalités à soutenir cette initiative et à adopter des résolutions similaires afin de créer une approche harmonisée et équitable de l'évaluation des propriétés à travers la région. Nous invitons aussi les municipalités à signer et faire la promotion de la pétition à l'Assemblée Nationale.
4. Une copie de cette résolution sera envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et aux municipalités du Québec.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour,
sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18- Mandat à la Firme Malette pour l'embauche d'un directeur de travaux publics

Considérant que la Ville de Causapscal n'a reçu aucune réponse à sa recherche de candidat pour combler le poste de directeur des travaux publics;

2024-09-195

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné de mandater la firme Mallette pour procéder au processus d'embauche d'un directeur des travaux publics, pour occuper ces fonctions dès que possible.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour,
sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-196 19- Mandat à la firme Innovation Amérik pour le projet d'accès à l'Hôtel de Ville
Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, de mandater l'entreprise Innovation Amérik pour la conception technique pour rendre l'hôtel de Ville de Causapsal accessible aux gens à mobilité réduite.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour,
sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20- Adjudication pour étude géotechnique pour travaux 2025
Considérant que la ville de Causapsal prévoit exécuter des travaux de voirie nommés par la résolution 2024-05-089 ;
Considérant qu'une étude géotechnique est requise pour que le Service de génie de la MRC de La Matapédia soit en mesure d'effectuer la conception des plans et devis ;
Considérant que le Service de génie de la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public regroupé ;
Considérant que les fournisseurs suivants ont déposé des soumissions dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :
- Englobe ;
- Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup LER
Considérant que l'adjudication du contrat est faite sur la base du soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage à la suite de l'analyse des propositions par le comité de sélection ;
Considérant que la firme ayant obtenue le meilleur pointage final, est la firme Englobe dont le pointage final est de 6.01 et le montant global de la soumission 242 528,27 \$ (taxes incluses).
Considérant que le prix soumis par le soumissionnaire est dans l'ordre de prix de l'estimation soumise antérieurement aux municipalités par le Service de génie de la MRC;
Considérant que tout membre du conseil municipal, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêts et toute situation de conflit d'intérêts potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

2024-09-197 **En conséquence :**
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné :
1. D'octroyer le mandat 7.3-7000-24-43 Études géotechniques 2024 la firme Englobe au montant de 25 170,90\$ (taxes incluses);
2. D'autoriser, directeur général de la ville de Causapsal à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour,
sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-09-198 21- Changer fenêtre de bassin à saumon – Matamajaw
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'accepter la soumission de l'entreprise « Construction d'Équerre Inc. » et d'en autoriser le paiement de 22 189.80\$ taxes incluse, facturable en 2025.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour,
sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2024-09-199 22- Dons
Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, de verser les dons suivants :
- 3 000 \$ pour la fondation Saumon pour saison 2025
 - 200 \$ pour le tournoi de Golf Club Revermont d'Amqui
 - 200 \$ pour le groupe Ride des Demoiselles verser pour le cancer du sein

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2024-09-200 23- Affaires nouvelles
23.1 Demande de NOTRUCK sur la route du Lac Huit-mille
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser le directeur général de la Ville à présenter un règlement pour instaurer un « NOTRUCK » sur une section de la route du Huit-Mille, de l'intersection du huit-mille et du 4^e rang, menant à la limite de la municipalité de Causapsal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 24- Correspondance
La correspondance est lue

- 25- Période de questions
8 citoyens dans la salle;
- Mario Coté; demande de déposer une demande au MTQ pour que le travail de l'asphaltage de la 132 à l'extrémité ouest de la section urbaine soit refait
 - André Voyer; rapporte la présence de panneaux de signalisation dans le rang non légale.
 - Louis-Marie D'Anjou : critique l'administration sur la surveillance des usages dans la rue Cartier et demande que soit repositionné le panneau indiquant les limites de la municipalité sur le rang Ferdinand Heppell Sud.

- 2024-09-201 26- Levée de la séance
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera de lever la séance.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.
Absence : Léo Lepage-St-Amand et Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ